

**COMMUNE DE SAINT REMY AUX BOIS**  
**SEANCE DU 21 MAI 2021**

Présents :

Monsieur ANDRE VIGNERON, Madame NATHALIE CHIARAVITA, Monsieur JEROME CORBE, Monsieur Florent CLAUDON, Monsieur GERARD HOUPERT, Monsieur Nicolas TEISSIER, Monsieur Franck VIGNERON

**Ordre du jour:**

- Travaux du cimetière : devis de l'entreprise Morel
- Avis du conseil sur le projet du territoire
- Affaires diverses (tour de garde élections, contrôle des poteaux incendies, etc...)

Le Conseil, à l'unanimité approuve le rajout de délibérations à l'ordre du jour :

- M57
- SDE 54

**Délibérations du conseil:**

**TRAVAUX CIMETIERE - programme 2021**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-027 du 06/11/2020 validant le devis des travaux du programme Aménagement du cimetière.

Monsieur le Maire présente des nouveaux devis ; en effet, le chapeau qui couvre le mur n'avait pas été pris en compte dans le devis initial. Le nouveau montant pour ces travaux est de 21 050.24 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** les devis présentés de l'entreprise SAS MOREL FRERES d'un montant de 21 050.24 € HT pour l'aménagement du cimetière

**VALIDE** le montant définitif total des travaux d'un montant de 40 550.24 € HT décomposé ainsi :

- l'entreprise SAS MOREL FRERES : 21 050.24 € HT
- l'entreprise THIRIET : 19 500 € HT (délibération du 06/11)

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce programme de travaux

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021

**MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE**

La nouvelle nomenclature comptable est utilisée par la secrétaire depuis le début de l'année en tant que volontaire car cette nouvelle norme ne sera obligatoire qu'à partir de 2024.

Le conseil adopte, à l'unanimité cette nouvelle norme

**SDE 54 -REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE 2021/2027**

Le SDE 54 propose le reversement de la taxe TCCFE à la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le reversement, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54 ;

### **AFFAIRES DIVERSES :**

#### **Projet Territoire : Avis du Conseil :**

La CC3M est déconnectée de certaines réalités des petites communes. La commune a peur que la reprise de plus en plus de compétences fasse disparaître petit à petit le pouvoir de décision au sein des petites communes.

#### **Poteaux incendies :**

Suite au contrôle des poteaux incendies par la SAUR, il se trouve que le débit mesuré à certaines pressions n'est pas suffisant pour assurer la défense incendie.

Une réflexion va être menée afin de créer 2 réserves incendies qui correspondraient aux besoins de la commune

La séance est levée à 22h10